



S'ENGAGER AUX CÔTÉS
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DE DEMAIN

Taxe d'apprentissage

2025

Aides-soignants

Sages-femmes

Auxiliaires de puériculture

Puéricultrices

Infirmiers

Ambulanciers

Manipulateurs d'électroradiologie



Au cœur du CHU Grenoble Alpes

Dans le cadre de sa mission d'enseignement, le CHU Grenoble Alpes (CHUGA) assure la formation initiale et spécialisée des professionnels de santé.

Chaque année, ce sont près de 1 500 étudiants qui sont formés aux professions paramédicales et sages-femmes, dans 10 instituts ou écoles de formation qui sont placés sous sa responsabilité.

Ces écoles apportent une contribution essentielle au système de santé français en mettant à disposition des professionnels compétents, adaptés à leurs missions et à l'évolution de leurs spécialités.

À l'issue de leur formation, 90 % des diplômés issus des écoles du CHUGA exercent dans les structures de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Demain, ce sont ces futurs professionnels qui feront fonctionner le système de santé.

La diversité des métiers, l'effort permanent de qualification et d'adaptation des personnels, permettent aux établissements de santé de garantir la mise en œuvre des soins spécialisés de très haut niveau.

Les étudiants d'aujourd'hui, les professionnels de demain

École de sages-femmes

38 étudiants/an soit environ **190 étudiants** au total
5 ans d'études après une sélection en fin de 1^{ère} année de Parcours Accès Santé Spécifique – PASS ou de Licence Accès Santé – LAS (Bac + 6)

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

206 étudiants/an soit environ **650 étudiants** au total
3 ans de formation

Institut de Formation de Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM)

35 étudiants/an soit environ **100 étudiants** au total
3 ans de formation

Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

47 élèves par an hors VAE
10 mois de formation



École d'infirmières puéricultrices (ou infirmiers puériculteurs) ; infirmières spécialisées dans les soins à l'enfant

34 étudiants par an
12 mois d'études

Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA)

60 élèves par an au total
6 mois de formation

Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS)

80 élèves par an hors VAE
10 mois de formation

Nos lieux de formation

IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé

Ce nouveau lieu de formation, porté par le CHU Grenoble Alpes et l'Université Grenoble Alpes (UGA), avec le soutien de l'État et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur (réforme « LMD ») à l'origine de l'universitarisation des professions de santé.

Ce projet constitue une **originalité en France** car il regroupe en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le campus universitaire, les trois premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les six autres instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes.

Ce regroupement facilite le suivi d'enseignements communs par les **futurs professionnels de santé appelés à travailler ensemble au cours de leur vie professionnelle**.

IFAPAS - Institut de Formation des ambulanciers, auxiliaires de puériculture et aides-soignants

Situé sur le site de La Tronche, le bâtiment des écoles accueille les instituts de formation des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et des ambulanciers.



Chaque année,
environ **1 500 étudiants**
en formation
au sein de **7 écoles**

La taxe d'apprentissage permettra d'acquérir des **moyens pédagogiques supplémentaires et innovants** pour accompagner ces projets et les formations.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Devenez acteurs de leur formation !

Optimisez, améliorez et accompagnez la formation des professionnels de santé de demain en permettant :

- **le développement des moyens pédagogiques innovants** des écoles comme l'utilisation de la réalité virtuelle et d'outils de simulation,
- **le renforcement de la pédagogie hybride** en alliant le numérique, les travaux pratiques, ainsi que les cours en présentiel et distantiel,
- **l'acquisition de matériel et de mobilier,**
- **la modernisation des infrastructures techniques,**
- **les échanges pédagogiques** entre les différentes écoles.

Les ressources que procure la taxe d'apprentissage représentent un apport financier très précieux et renforcent la qualité des formations dispensées.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage a évolué.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur notre [guide](#), en annexe de ce document.

Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou Instituts de formation, vous pouvez contacter :

Ecoles et Instituts de formation du CHUGA

ldruon@chu-grenoble.fr

IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé
CHU Grenoble Alpes
CS 10217
38043 Grenoble Cedex 9

Secrétariat de direction de l'IFPS : 04 57 04 12 38

1 Ouverture de la plateforme SOLTéA



A partir du 19 mai 2025

- Vérifiez ou complétez vos informations en ligne relatives au montant du solde de votre taxe d'apprentissage

2 Choix de l'école ou l'institut du CHUGA que vous souhaitez soutenir



Du 26 mai au 24 octobre 2025

(Plateforme indisponible du 27 juin au 14 juillet 2025)

Connectez-vous* sur la plateforme



<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage en totalité à une de nos écoles/instituts ou vous pouvez le répartir entre nos 7 écoles**.

Retrouvez-les sur SOLTéA avec le **numéro de SIRET du CHUGA :**

263 800 302 000 14

Ou avec le lien :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-prive/#/employeurs/etablissements/26380030200014/detail/16511>

- **ECOLE SANITAIRE CHU NORD IFA**
Institut de Formation d'Ambulanciers
- **ECOLE SANITAIRE CHU NORD IFAP**
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
- **CHUGA IFAS** Institut de Formation des Aides-Soignants
- **CHUGA IFPS DEPARTEMENT DE MAIEUTIQUE**
École de Sages-Femmes
- **CHUGA IFMEM**
Institut de Formation de Manipulateurs en Électroradiologie Médicale
- **CHUGA IFSI**
Institut de Formation en Soins Infirmiers
- **CHUGA IFIP**
Ecole d'Infirmières Puéricultrices

3 Validation de votre choix



Du 26 mai au 24 octobre 2025

(Plateforme indisponible du 27 juin au 14 juillet 2025)

Validez définitivement votre choix. La caisse des dépôts et

Consignations  La Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie reversement automatique des fonds à l'établissement bénéficiaire.

Vous avez terminé !

Vous n'avez plus besoin de justificatifs (la promesse de versement et le reçu libératoire sont supprimés).

Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou instituts de formation, vous pouvez contacter :



Laurence DRUON

Attachée d'Administration
Des écoles et Instituts de formation

ldruon@chu-grenoble.fr

Tél. 04 57 04 12 37

* <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

*Renseignez vos identifiants pour vous connecter. Si vous n'en possédez pas encore, connectez-vous sur Net-Entreprises (<https://www.net-entreprises.fr/>) pour configurer vos accès.

** Le montant de vos dons pourra être mutualisé pour financer des actions de formation inter filière